

**2019\_CT2\_642**

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS- Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco- Entreprises**

---

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Interventions économiques**

■ Séance du 12 décembre 2019

05\_2\_15

■ Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco- Entreprises

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_642-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Décembre 2019

12977

#### ■ Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco- Entreprises

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'Excellence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

#### Présentation de l'association *Éa Eco-Entreprises* :

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire, propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques de cette transition.

Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficaces existantes.

Fort de ses 166 membres parmi lesquels l'on compte plus de 150 entreprises, Éa Eco-entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique,...) unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_642-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-entreprises porte la délégation régionale du pôle AQUAVALLEY depuis 2011, ce qui lui permet de mettre en œuvre différentes actions structurantes pour cette filière mais également pour les filières connexes telles que l'énergie, la biodiversité, les sites et sols pollués, au bénéfice de l'activité économique de l'ensemble.

Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, Éa Eco-entreprises mènera en 2020 des actions d'appui technique visant à valoriser les solutions opérationnelles de ses membres auprès des Donneurs d'ordre Publics et privés.

Ces actions se déclineront par les leviers de compétitivité suivants :

### **1 - Développer et animer le Réseau**

L'association développe depuis de nombreuses années des outils d'animation de son éco-système visant à mettre en relation l'ensemble de ses parties prenantes (entreprises, centres de recherche et de formation, collectivités, associations, organismes de développement économique, etc...) dans une triple perspective de développement de l'innovation, des courants d'affaires et donc de l'emploi, et de partage d'expériences.

Elle anime le réseau en s'appuyant sur les partenariats créés par l'association avec les autres acteurs régionaux, nationaux ou internationaux : information et sensibilisation sur des domaines réglementaires ou stratégiques, détection de besoins pouvant faire émerger des projets de R&D collaborative, identification de compétences complémentaires au sein du réseau (journées techniques, newsletter, groupes de travail, formation, ...).

A cet effet, Éa Eco-entreprises :

- rencontre régulièrement les adhérents pour évaluer leurs besoins spécifiques et propose un accompagnement ciblé ;
- intègre de nouveaux membres
- organise également « Éa Business Time » chez ses membres, deux fois par an

### **2 – Assurer la délégation régionale du Pôle AQUAVALLEY**

Les actions proposées sont les suivantes :

- Assurer le suivi de projets initiés dans le cadre de l'action eau & énergies et animer la commission métrologie
- Organiser un événement sur le biseau salé et ses impacts (en partenariat avec la Région Sud, l'agence de l'Eau et la Métropole Aix-Marseille-Provence)
- Intervenir en tant que partenaire de la CCIMP dans l'Hydro Business meeting et le congrès international de UICN
- Organiser deux soirées Ea Rés'eau

### **3 - Valoriser et promouvoir les savoir-faire :**

- Proposer une nouvelle version de son site internet, vitrine des éco-solutions en région Sud
- Participer au Salon Pollutec Lyon (18 membres intéressés) en partenariat avec les autres Pôles Ecotech régionaux
- Organiser avec la DREAL PACA, 2 événements de rencontres Donneurs d'Ordre / éco-PME : favoriser la mise en relation avec les DO privés et publics
- Co-organiser avec la CCIMP la rencontre business « solutions environnementales pour les DO publics et privés »
- Organiser à Aix-en-Provence un événement dédié au Photovoltaïque
- Organiser avec la DREAL PACA, la Région Sud et la Métropole Aix-Marseille-Provence, un groupe de travail et un événement axé sur des solutions fondées sur la nature.

#### **4 - Orienter vers de nouveaux marchés**

- Positionner les adhérents le plus efficacement possible vers de nouvelles opportunités
- Sujets retenus pour 2020 : les nano-matériaux (objet de travaux au sein du réseau depuis 2 ans)
- Affiner et mettre en œuvre l'offre NEC : suite à l'accélération réalisée par RISING Sud en 2019

#### **5 - Accompagner les entreprises en termes de RH, trésorerie, investissement**

- *Faisabilité technique du projet, réalisation du pré-diagnostic RSE de l'entreprise*
- *Mise en relation avec les membres du réseau experts et avec des potentiels financeurs*
- *Aide à la décision stratégique, conseil à la rédaction des dossiers, aide au pitch*

*Ces dispositifs seront complétés en 2020 par l'organisation d'une matinée dédiée aux nouveaux outils mis en place par la Plateforme régionale des achats de l'État, et également par le relais auprès des entreprises membres des différents dispositifs relatifs au Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER).*

#### **6 - Accompagner l'Innovation**

Le dispositif encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises : veille à la diffusion des appels à projets, à l'émergence des idées et la formalisation des projets, à la recherche de partenaires, de financements adaptés, de labellisation et de suivi des projets.

Éa Eco-entreprises étant la délégation régionale du Pôle de compétitivité de la filière Eau, les entreprises bénéficient pour cette filière, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets de FUI.

#### **7 - Promouvoir les éco-PME à l'International**

Éa Eco-entreprises anime la thématique à travers son Club International : outil permettant de rassembler les éco-entreprises déjà ou potentiellement exportatrices sur des sessions de formation, débriefing de missions et échanges d'expériences.

L'enjeu principal consiste à accroître la culture de l'international dans les PME pour développer des parts de marché et valider leur capacité à exporter leurs savoir-faire ou leurs produits, via :

- La collecte et la diffusion de l'information stratégique auprès des adhérents, l'échange des informations, l'accompagnement et l'animation à travers son club international.
- L'échange des informations lors des réunions du Club-International organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes des membres

#### **8 - Former et développer l'emploi**

Les formations proposées visent à aider les chefs d'entreprise à anticiper sur leurs compétences et celles de leurs salariés via une offre de formations spécifiques.

Pour 2020 l'association prévoit :

- Un accompagnement des membres sur les problématiques RH : relais des offres d'emplois, dossiers CEDRE, dispositif ARDAN, partenariat avec la mission locale d'Aix-en-Provence
- Animation du club RH : proposer aux entreprises des ateliers sur des sujets répondant à leurs besoins (identifiés par les appels à manifestation d'intérêt)

Pour mener à bien ces actions, Éa Eco-entreprises sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Territoire du Pays d'Aix (CT2), correspondant à 3,23 % du budget prévisionnel d'un montant de 618 743 €.

La dépense se répartit de la façon suivante :

- 15 000 € sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 5 000 € sur le Budget Principal Métropolitain (CT1)

N° GU	Association	Budgets	Budget prévisionnel global 2020	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
2020_212	Éa Eco-Entreprises	CT1 Budget principal Métropolitain	618 743 €	5 000 €	5 000 €	NON
2020_213		CT2 Territoire du Pays d'Aix		15 000 €	15 000 €	
TOTAL					20 000 €	

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- un acompte de 80 % dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_642-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité et autres clusters qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Éa Eco-entreprises une subvention de 20 000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 5 000 € sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 15 000 € sur l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2).

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération .

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 67
- le Budget de l'État spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61

Est précisé : « La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020 ».

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_642-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

# 1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20 ou date de début 01/01/2020 date de fin 31/12/2020

CHARGES		MONTANT <sup>7</sup>	PRODUITS		MONTANT <sup>7</sup>
<b>60 - Achats</b>		5000 €	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>		138743 €
Achats stockés (matières premières, autres)		5000 €	<b>73 - Dotation et produits de tarification</b>		0 €
Achats d'études et de prestations de services			<b>74 - Subventions d'exploitation (8)</b>		370000 €
Achats de matériel, équipements et travaux			État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)					
Achats de marchandises					
Autres achats					
<b>61 - Services extérieurs</b>		98840 €	Région(s) (à préciser)		
Sous-traitance générale		73240 €	Région PACA		230000 €
Redevances de crédit-bail					
Locations mobilières et immobilières		14500 €	Département(s) (à préciser)		
Charges locatives et de copropriété		4600 €			
Entretien et réparations		2300 €			
Primes d'assurances		2200 €	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires</b>		20000 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		2000 €	- Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)		5000 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		145226 €	- Territoire Marseille-Provence		
Personnel extérieur			- Territoire du Pays d'Aix		15000 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		14500 €	- Territoire du Pays Salonais		
Publicité, information et publications		72366 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Transports de biens et transports collectifs du personnel			- Territoire Istres-Ouest Provence		
Déplacements, missions et réceptions		49360 €	- Territoire du Pays de Martigues		
Frais postaux et de télécommunications		2000 €	Communes (à préciser)		
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		7000 €	- Métropole Nice Côte d'Azur		30000 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>		1624 €			
Impôts et taxes sur rémunérations			Organismes sociaux (détailler):		
Autres impôts et taxes		1624 €	Fonds européens		90000 €
<b>64 - Charges de personnel</b>		368053 €	L'agence de services et de paiement		
Rémunérations du personnel		250376 €	Autres établissements publics		
Charges sociales		117677 €	Aides privées		
Autres charges de personnel			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		110000 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs		110000 €
<b>66 - Charges financières</b>		0 €	<b>76 - Produits financiers</b>		0 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		0 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		0 €
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		0 €	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>		0 €
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		0 €	<b>79 - Transfert de charges</b>		0 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		618743 €	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		618743 €

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>9</sup>

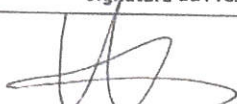
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)</b>	105000 €	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	105000 €
Secours en nature		Bénévolat	105000 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	105000 €	Dons en nature	
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	723743 €	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	723743 €

**Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à : AIX-EN-PROVENCE

Le 27/09/2019

Signature du Président



**Éa éco-entreprises**

Cacnet de l'association

Europôle de l'Arbois - BP 20065

13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4

Tél. 04.42.97.10.15 - Fax 04.42.97.10.15

SIRET: 013-200054807-20191212-2019-CT2-642-

Accusé de réception en préfecture

013-200054807-20191212-2019-CT2-642-

Et les autres services et collectivités sollicités

Date de télétransmission : 10/01/2020

Date de réception préfecture : 10/01/2020

Page 13 sur 41

<sup>7</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>8</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements de l'association sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant le montant de l'engagement. <sup>9</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) sur l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS- Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco- Entreprises**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20191212-2019\_CT2\_642-  
 DE  
 Date de télétransmission : 10/01/2020  
 Date de réception préfecture : 10/01/2020